

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA11-10-0012-6

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2024, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA11-10-0012-6 soit le Règlement modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier les amendes prescrites, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

DONNÉ À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 6 juin 2024